

CENTRE DE FORMALITES DES ENTREPRISES :

Tél : 03 25 43 70 00


Fax : 03 25 43 70 43

Horaires d'ouverture : 8h30 – 12h00 / 14h00 – 17h00


DEPOT DES
DOSSIERS SUR
RENDEZ VOUS

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR POUR L'IMMATRICULATION D'UNE ENTREPRISE INDIVIDUELLE

DOCUMENTS RELATIFS A LA PERSONNE

- Un extrait d'acte de naissance **ou** une copie de la carte d'identité (en cours de validité) **ou** une copie du passeport (en cours de validité),
- Une déclaration de non condamnation pénale et de filiation (télécharger l'imprimé  ou le retirer au CFE).



Personne mariée sous un régime de communauté de biens :

- En double exemplaire, attestation ci-jointe 
- 9,33 € à l'ordre du Greffe (ajouter aux frais d'inscription)

Personne étrangère :

- Une copie du titre de séjour.


Conjoint collaborateur :

- Un extrait d'acte de mariage ou copie du Livret de famille,
- Un extrait d'acte de naissance **ou** une copie de la carte d'identité **ou** du passeport (en cours de validité),
- Une attestation signée par les deux conjoints
Télécharger l'imprimé ou le retirer au CFE :
 - Conjoint collaborateur à temps complet 
 - Conjoint collaborateur avec activité salariée à mi-temps 

DOCUMENTS RELATIFS AU LOCAL

- Une copie du titre de propriété **ou** de la taxe foncière **ou** du bail commercial **ou** bail précaire **ou** une lettre de mise à disposition signée par le propriétaire, accompagnée de sa taxe foncière
- **S'il s'agit du domicile personnel :**
 - copie du titre de propriété ou de la taxe foncière

Et si le déclarant est locataire :

- déclaration sur l'honneur (Télécharger l'imprimé  ou le retirer au CFE), accompagnée d'un justificatif de domicile (quittance EDF, téléphone, etc)

ACHAT D'UN FONDS

- Une copie de l'acte de cession,
- Un exemplaire du journal d'annonces légales **ou** une attestation de parution.

LOCATION GERANCE

- Un original du contrat timbré et enregistré
- Un exemplaire du journal d'annonces légales **ou** une attestation de parution.

LISTE DES JOURNAUX D'ANNONCES LEGALES
--

◆ **La Dépêche de l'Aube**

20 Ter avenue Anatole France
10000 TROYES
Tél : 03.25.73.32.82

◆ **La Revue Agricole**

2 bis rue Jeanne d'Arc
10000 TROYES
Tél : 03.25.82.62.25

◆ **L'Est Eclair**

71 avenue Maréchal Leclerc
10120 SAINT-ANDRE-LES-VERGERS
Tél : 03.25.82 68 48

◆ **Libération Champagne**

39 place Jean Jaurès
10000 TROYES
Tél : 03.25.82.68.50

◆ **Les Petites Affiches Matot Braine**

46 Bd Lundy BP 235
51058 REIMS CEDEX
Tél : 03 26 40 21 31

ACTIVITE REGLEMENTEE

- Un document relatif à l'activité réglementée (voir activité réglementée).

FRAIS DE GREFFE

Création de fonds : 62,19 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce

Achat, apport ou location-gérance : 136,43 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce

*LES DEMANDES D'INSCRIPTION (Document P0) SONT TELECHARGEABLES SUR :
www.cerfa.gouv.fr OU DISPONIBLES AU CFE*